



Procès-Verbal de la réunion du Conseil D'administration
Du Parc Départemental d'Olhain du Mercredi 6 Septembre 2023

Le Mercredi 6 Septembre 2023, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni à 18h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Olivier HAUDRY, Services du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Danielle MANNESSIER, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Patrice GOUY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de Bruay la Buisnière,

1^{ère} Partie

Information aux membres du Conseil d'administration

- **Point d'avancement des travaux d'investissement dans le cadre du Contrat de Développement Partagé**
Requalification et aménagements de l'espace public :
Choix de l'Architecte paysagiste
Une commission ad hoc du Département du Pas-de-Calais a retenu 3 cabinets afin de proposer le programme du futur aménagement de l'espace public du parc d'Olhain.

 - **Relais de la flamme Olympique de PARIS 2024**
Choix des sites retenus par COJOP
Sous l'impulsion du Président du Conseil Départemental Jean-Claude LEROY, le parc d'Olhain fait partie des 7 collectivités ou établissements retenus pour le Relais de la flamme Olympique de Paris 2024. La flamme brillera sur le Parc d'Olhain le 3 juillet 2024.
Une réflexion va être entamée afin de définir les modalités d'animation de cette journée autour du sport et de la jeunesse.

 - **Tourisme et Accessibilité**
Marque Tourisme et Handicap
L'accessibilité est au cœur des priorités du Parc. Le label « tourisme & handicap » pour les quatre déficiences auditif, mental, moteur et visuel a été obtenu par le Parc. Cela permet de garantir à tous les visiteurs de profiter pleinement des infrastructures, des services et des activités. De plus, la mise en place d'outils permettant aux sourds et malentendants de contacter les services du Parc (ACCEO).

 - **Développement durable : Ecolabel – Composteur**
Renouvellement de l'Ecolabel Européen (2023-2025)
L'Ecolabel européen est le seul label écologique officiel européen permettant de valoriser des produits et des services plus respectueux de l'environnement tout en garantissant des performances identiques à celles des produits/services analogues. En France, le Ministère de l'environnement a confié l'accompagnement de la politique française en matière de déploiement de l'Ecolabel européen à l'ADEME et sa délivrance à AFNOR Certification.
Le label écologique de l'Union européenne repose sur une approche multicritère : tous les impacts sur l'environnement dus à la réalisation de la prestation service ont été pris en compte, permettant ainsi de proposer des exigences écologiques à tous les stades du cycle de vie du service délivré par l'hébergement touristique.
Le Parc Départemental d'Olhain s'est vu renouveler son Ecolabel jusqu'en 2025.
- Installation d'un composteur – Évolution réglementaire
- Le compostage est une technique qui permet de valoriser toutes les matières organiques de la cuisine et des espaces verts (épluchures de fruits, légumes, tontes de pelouse, feuilles mortes, marc de café, etc.) et de réduire fortement le volume de vos ordures ménagères.
- Le Parc est désormais concerné par la mise en œuvre de cet équipement.
- Selon l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement, les personnes qui produisent ou détiennent les quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :
- Soit une valorisation sur place ;
 - Soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée.

A compter du 1^{er} Janvier 2023, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an.

Au plus tard le 31 Décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

Les équipes du Parc ont été formées et sont accompagnées par les agents de la communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) qu'en a la mise en œuvre.

Cela nécessite un investissement matériel d'environ 4 500 €.

- **Proposition de mise en œuvre d'un comité de réflexion sur l'organisation des 50 ans du Parc d'Olhain**

Ordre du jour

- **Désignation du secrétaire de séance**
Madame Michèle JACQUET est désignée secrétaire de séance

- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**
Adopté à l'unanimité

- **Relevé de décisions :**
Le Directeur Général informe les membres du Conseil d'Administration des décisions suivantes :

Convention d'occupation temporaire du domaine public

Relevé de décision n° 1 : Occupation de parcelles pour la plantation et l'exploitation de pieds de vignes

Suite à l'Avis de publicité de la Manifestation d'Intérêt Spontané publiée en date 19 Mai 2023, concernant le développement d'une activité économique sur un emplacement du domaine public du Département du Pas de Calais en l'occurrence la Plantation et exploitation de pieds vignes et en l'absence d'autre candidature, le Parc départemental a retenu la SARL « Les Vins Audacieux. »

Une convention d'occupation temporaire du domaine est établie entre le Parc et les « vins audacieux » pour une période de 15 ans avec une location des parcelles annuelle d'un montant de 90,42 TTC fixé par décision du Président du Conseil Départemental du Pas-De-Calais auquel s'ajoute une part variable de 5 % sur le chiffre d'affaires annuel.

Intervention de Monsieur Dany CLAIRET Maire de Fresnicourt le Dolmen :

Celui-ci s'étonne que soit spécifié un accès aux parcelles par le chemin de Béthune sans en avoir été informé. Après différents échanges, le Directeur Général propose que ces éléments soient retirés de la convention avec la société Vins Audacieux et que l'article 7 soit modifié, l'article 10 sera également modifié.

Gouvernance Parc d'Olhain/Conseil Départemental du Pas-de-Calais :

Relevé de décision n° 2 : Mode de gouvernance

Les présidents du Conseil départemental et du conseil d'Administration du Parc d'Olhain ont décidé de créer 3 instances de gouvernance afin d'engager les travaux sur le bilan du contrat de développement partagé et d'élaborer le nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance pour la période 2023-2027 :

- Le Comité de pilotage politique réunissant une fois par an, le président du Conseil Départemental et le président du Conseil d'administration du Parc d'Olhain.
- Le Comité de pilotage stratégique réunissant au moins 4 fois par an, les élus et techniciens du département et du Parc pour le suivi des actions et de la contribution annuelle.

- Le Comité technique réunissant les techniciens du Département et du Parc à minima 6 réunions afin d'élaborer les programmes d'actions dans l'optique d'une validation par le comité stratégique.

Le premier travail a consisté à faire le bilan du précédent contrat de développement partagé 2014-2017 qui avait pour objectif de réhabiliter les équipements du Parc et d'en faire un lieu phare en termes de sports, loisirs de pleine nature et d'environnement.

Le second travail commun a permis de faire une évaluation de la contribution annuelle versée par le département et celle-ci sera revalorisée à hauteur de 150 000€ pour répondre à l'inflation et à l'augmentation de la masse salariale.

Le troisième temps a permis de définir les indicateurs quantitatifs des missions de services publics confiées au Parc.

Ces rencontres nous ont permis de sécuriser les conventionnements avec des tiers, d'acter la démolition de l'ancienne salle de sports, de programmer la réfection du sol de la salle polyvalente en vue des JO de Paris 2024.

La dernière rencontre du comité technique a eu lieu le 6 juillet et a été élargie en présence de Monsieur Philippe Carpentier membre du conseil d'administration et du personnel du parc pour travailler sur le futur contrat d'objectifs, de moyens et de performance (CEPOM). Cet échange a permis de définir les axes de développement futurs.

Etude de transition écologique & d'approvisionnement en énergies renouvelables :

Relevé de décision n° 3 : Etude de faisabilité

La société SOLENER a réalisé un rapport d'expertise concernant les consommations énergétiques des différents sites du Parc tant du point de vue qualitatif que quantitatif et propose des pistes d'amélioration pour l'approvisionnement en énergies renouvelables.

C'est sur la base de ces travaux que le Parc Départemental d'Olhain engagera à court terme des échanges avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais afin d'appréhender cette problématique qui constitue un enjeu majeur à court terme.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la commande publique

Relevé de décision n°4 : A.M.O.

Le Parc Départemental d'Olhain a fait appel aux services de plusieurs contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour conduire et accompagner les opérations liées à la commande publique :

- Accompagnement rédaction appel d'offres fourniture et livraison de boissons alcoolisées et non-alcoolisées

Société Microlaudeliers (Monsieur Laurent DELIERS)

3, rue Chemin du Calvaire à GOUY SERVINS

Montant estimatif de 1 700 €HT

- Accompagnement rédaction appel d'offres assurance

Société BRISSET Partenaires

46, rue Négrier à LILLE

Montant estimatif de 2 800 €HT

- Accompagnement rédaction appel d'offres entretien du golf et espaces verts

Société TAUW France

141, rue Simone de Beauvoir SIN LE NOBLE

Montant estimatif de 6 000 €HT

- Accompagnement rédaction appel d'offres prestation gardiennage et surveillance des locaux

Société Microlaudeliers (Monsieur Laurent DELIERS)

3, rue Chemin du Calvaire à GOUY SERVINS

Montant estimatif de 1 900 €HT

- **Gestion financière**

1- 001.2023.09 Décision modificative 2

Afin de procéder au règlement des dépenses liées aux achats du parc jusqu'à la fin de l'exercice, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires de fonctionnement comme suit

- 445 000 € en dépenses (compte 60 et 64)
- 445 000 € en recettes (compte 70 et 74)

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Directeur Général et en avoir délibéré, approuve cette décision.

Adopté à l'unanimité

2- 002.2023.09 Validation des nouveaux tarifs 2023

Le Directeur Général propose aux membres du Conseil d'Administration la création de nouveaux tarifs pour l'année 2023.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil d'Administration procède à la validation des tarifs.

Adopté à l'unanimité

3- 003.2023.09 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de mobiliser des fonds rapidement pour honorer les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour respecter les délais de paiement et au vu de notre activité saisonnière, il est proposé de contracter auprès du Crédit Agricole l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ». Celle-ci permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds selon les besoins et lorsqu'il le souhaite.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposées par le Crédit Agricole

- Montant 500 000 €
- Durée 1 an
- Taux intérêt applicable Euribor 3 mois +1.5
- Frais de dossier 1 000 €

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil d'Administration approuve l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Nord-de-France d'un montant maximum de 500 000 € aux conditions indiquées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

4- 004.2023.09 Appel d'offres fourniture et livraison de boissons

Les achats de boissons pour le service bar et restauration nécessitent de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 et R2161-2 à R2162-5 du code de la commande publique.

Cette prestation fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaires.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, autorise Le Directeur Général à lancer les appels d'offres nécessaires en application des articles 33, 40-IV, 52,53 et 57 à 59 du Code des marchés Publics et à signer tous les documents relatifs à l'instruction du dossier.

Adopté à l'unanimité

5- 005.2023.09 Appel d'offres prestation d'assurance

Le marché public d'assurance de la société SMACL couvrant les garanties dommages aux biens, véhicules à moteur, responsabilités défenses et recours informations juridiques du Parc Départemental d'Olhain arrive à échéance le 31 Décembre 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de lancer une consultation comme suit :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes ;
- Lot 2 : Responsabilités et risques annexes ;
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes ;
- Lot 4 : Responsabilités, défenses et recours

Lot 5 : Risque cyber

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, autorise Le Directeur Général à lancer les appels d'offres nécessaires en application des articles 33, 40-IV, 52,53 et 57 à 59 du Code des marchés Publics, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution du règlement du marché des assurances et à signer tous les documents relatifs à l'instruction du dossier.

Adopté à l'unanimité

6- 006.2023.09 Appel d'offres Entretien du golf, espaces verts et patrimoine arboré

Le marché public de l'entretien du Golf, des espaces verts et du patrimoine arboré du Parc Départemental d'Olhain arrive à échéance au 10 Février 2024, il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, autorise Le Directeur Général à lancer les appels d'offres nécessaires en application des articles 33, 40-IV, 52,53 et 57 à 59 du Code des marchés Publics et à signer tous les documents relatifs à l'instruction des dossiers.

Adopté à l'unanimité

7- 007.2023.09 Appel d'offres prestation de gardiennage et de surveillance des locaux

Le marché public concernant la prestation de gardiennage et de surveillance des locaux du Parc Départemental d'Olhain arrive à échéance au 31 Décembre 2023, il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, autorise Le Directeur Général à lancer les appels d'offres nécessaires en application des articles 33, 40-IV, 52,53 et 57 à 59 du Code des marchés Publics et à signer tous les documents relatifs à l'instruction des dossiers.

Adopté à l'unanimité

- **Gestion sociale**

8- 008.2023.09 Tableau d'avancement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents

Adopté à l'unanimité

9- 009.2023.09 Compte épargne temps (CET)

Dans la continuité de promouvoir le bien-être au travail et de répondre aux besoins de nos salariés en matière d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle mais aussi de valoriser la performance collective.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, la mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET).

Ce dispositif sera soumis pour avis au Comité Social Economique et permettra à chaque salarié de cumuler des droits aux congés rémunérés, de récupération ou de jour de repos en fonction du temps de travail effectué.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à étudier les modalités de mise en place du CET.

Adopté à l'unanimité

10- 010.2023.09 Heures supplémentaires pour accroissement d'activités

Dans le cadre du Contrat de Développement Partagé et plus particulièrement depuis l'ouverture de l'extension de l'hébergement, du restaurant panoramique et du belvédère et de sa tyrolienne, l'ensemble de ces services a nécessité un investissement humain important et de fait une intensification du temps de travail.

A la demande de la Direction Générale et pour la réussite de la mise en œuvre de ces projets, certains collaborateurs ont effectué des heures supplémentaires.

Monsieur le Directeur propose aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur le paiement des heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise le directeur général à procéder à l'indemnisation des heures supplémentaires.

Adopté à l'unanimité

12-011.2023.09 Approbation du rapport d'activités 2022

Le rapport d'activité annuel de 2022 est présenté par le Directeur Général aux membres du conseil d'administration.

Le rapport met en avant :

- Les activités du parc par secteur (missions de service public et activités commerciales)
- Le programme d'investissement du conseil départemental du Pas de Calais dans le cadre du contrat de développement partagé
- Les engagements du Parc départemental d'Olhain en termes de labélisation
- Le bilan financier en termes d'exploitation
- L'engagement en termes de ressources humaines dans l'accompagnement

L'année 2022 est une année « entière » de fonctionnement après la pandémie de la Covid19.

Le résultat net est légèrement déficitaire de 82 000 € pour un budget de fonctionnement global de 5 283 973 €

Avec 4 116 074 € de recettes propres, le Parc d'Olhain a un record en termes de chiffre d'affaires mais il est à noter que l'équilibre demeure précaire, en raison de l'inflation.

Cela impliquera inéluctablement pour les prochains exercices, une adaptation de la politique tarifaire, seul levier permettant d'équilibrer les recettes en adéquation avec l'augmentation des charges de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

- **Evènements et activités**

Présentation des évènements pour la fin de l'année 2023

Bilan estival :

L'activité a été assez soutenue pendant la période estivale sur les différentes prestations en termes d'hébergement, de restauration et de réunion.

Toutefois, les conditions météorologiques médiocres de Juillet ont notamment pénalisé les activités de loisirs « grand public » à l'image de la piscine qui n'a accueilli que 13 000 visiteurs contre 25 000 en 2022.

La baisse globale sur l'été est de 10% en ce qui concerne l'ensemble de l'affluence loisirs non encadré (luge, filet, tennis...)

A noter, le bon début de la tyrolienne avec 5 800 passages, soit près de 100 descentes par jour en moyenne sur Juillet et Août.

- **Questions diverses**

Aucune question

Fait à Maisnil les Ruitz, le 31 Octobre 2023

Le secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Administration

Michèle JACQUET

Ludovic IDZIAK

